

La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, réunie en session le 24/11/2020 à Paris, sous la présidence de Monsieur Christophe HILLAIRET.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

MOTION PROPOSÉE PAR LA COORDINATION RURALE RELATIVE AU RÉFÉRENDUM ANIMAUX

Considérant que :

- le Référendum d'Initiative Partagée sur les animaux (RIP animaux) présente six mesures dont deux concernent l'élevage :
 - Interdiction de tout nouvel élevage n'offrant pas un accès au plein air adapté aux besoins des animaux,
 - Interdiction de l'élevage en cage, case, stalle ou box à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- ce référendum est porté par des associations antispécistes qui usent de méthodes et de propagandes extrémistes afin de discréditer l'excellence de l'agriculture française ;
- certains « grands patrons » et associations, qui ont participé au lancement de ce référendum, financent ou sont financés par des entreprises produisant de la viande artificielle et des alternatives végétales à la viande ;
- le RIP tel qu'il est présenté joue sur l'émotion de la population et se réduit à six mesures susceptibles de remporter l'adhésion du plus grand nombre ;
- le bien-être des animaux d'élevage défendu n'est en réalité qu'une étape pour ces activistes vers l'abolition pure et simple de l'élevage ;
- la filière d'élevage française propose des produits carnés de qualité et capables de répondre aux attentes sociétales, tout en étant financièrement abordables ;
- les éleveurs sont les premiers acteurs du bien-être de leurs animaux, ils savent qu'un animal élevé dans de bonnes conditions donnera un meilleur produit ;
- interdire l'élevage en cage en France reviendrait à augmenter les coûts de production des éleveurs français ;
- les ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter de la viande issue d'animaux élevés en plein air n'auraient plus la possibilité de consommer français ;
- l'interdiction de l'élevage en cage entraînerait mécaniquement une augmentation des importations de produits étrangers à bas prix qui ne respectent pas les standards de production français ;
- les ménages qui le souhaitent ont déjà la liberté de consommer de la viande d'animaux élevés en plein air.

La Chambre d'agriculture demande que :

- Le ministère de l'Agriculture rétablisse la vérité sur le RIP animaux et fasse pression sur les médias, afin qu'ils révèlent les véritables intentions des promoteurs du RIP ;
- Les parlementaires se positionnent contre un projet de loi qui pourrait découler de ce RIP animaux ;
- Le gouvernement déclare la nullité de ce RIP dans son intégralité. Les instigateurs du référendum ne peuvent être juges et partis, en interdisant une forme d'élevage et en finançant la production de viande de synthèse.